



Vente véhicule d'occasion

Par **PaulainParis**, le **25/10/2016** à **14:17**

Bonjour,

J'ai vendu un Toyota Yaris 2006 pour 4000€. La femme a essayé la voiture pendant 15 minutes, a pris 1 semaine de réflexion et a décidé d'acheter.

J'avais un autre acheteur que j'ai refusé car elle était intéressée en premier.

Elle achète la voiture et 1 mois plus tard (100km) elle me dit que la voiture a des problèmes et qu'elle ne la veut plus.

La semaine dernière elle m'a convoqué pour une expertise qui dit que la pompe à carburant est défectueuse. Est-ce que c'est considéré comme un vice caché? Entre temps elle a utilisé la voiture (700km) et maintenant elle demande un remboursement intégral de la voiture. Je lui ai proposé 3600 et elle a refusé. Cela fait 4 mois depuis la vente. Je n'ai pas d'Expert, pas d'assistance juridique par mon assurance ni par ma banque. J'ai déjà dépensé les 4000€ je dois demander un crédit pour la rembourser.

Avez-vous un conseil pour moi?

Merci,

Par **Visiteur**, le **25/10/2016** à **16:27**

Bonjour,

l'expertise faite par qui ? Avec un vrai expert ou juste une expertise faite par un garagiste ? Qui n'en serait pas une... Si il y avait un expert vous devez avoir un compte-rendu officiel ?

Par **PaulainParis**, le **25/10/2016** à **18:43**

oui par un vrai expert payé par son assureur et par un garage Toyota. Mais est-ce qu'il y a un vice caché? Est-ce que ce n'est pas une usure normale? Quand je conduisais la voiture elle était très bien. Mais je n'avais plus besoin d'une deuxième voiture car j'ai commencé à prendre les transports en commun...

Par **janus2fr**, le **25/10/2016** à **19:39**

Bonjour,

Si l'expertise démontre que le problème existait déjà au moment de la vente, que l'acheteur

ne pouvait pas s'en apercevoir et que le problème est suffisamment grave pour empêcher l'usage normal du véhicule, alors oui, c'est ce que l'on appelle un vice caché.